

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 665 960 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
07.06.2006 Bulletin 2006/23

(51) Int Cl.:
A47F 7/00 (2006.01) B65D 5/50 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05300972.6**

(22) Date de dépôt: **28.11.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **06.12.2004 FR 0412931**

(71) Demandeur: **Tartefrais S.A.S.**
14700 Falaise (FR)

(72) Inventeur: **LESAGE, Eric**
14210, CHEUX (FR)

(74) Mandataire: **Schmit, Christian Norbert Marie**
Schmit Chretien Schihin SNC
8, place du Ponceau
95000 Cergy (FR)

(54) Présentoir pour l'exposition de produits culinaires

(57) L'invention concerne un présentoir pour l'exposition à la vente de produits culinaires frais, notamment de portions individuelles de pâtisserie.

Présentoir caractérisé en ce qu'il est constitué d'un flan de carton découpé et rainuré, formé principalement d'une aire centrale (1) pour constituer, après assembla-

ge, la base du socle du présentoir, cette aire centrale comportant sur deux de ses côtés opposés (1₁, 1₂) un volet articulé (1₃) et sur ses deux autres côtés orthogonaux (2₁, 2₂), un rabat (2₃) comportant des découpes (2₈) formant les sièges d'un râtelier pour recevoir et aligner, en station debout, les portions individuelles (3).

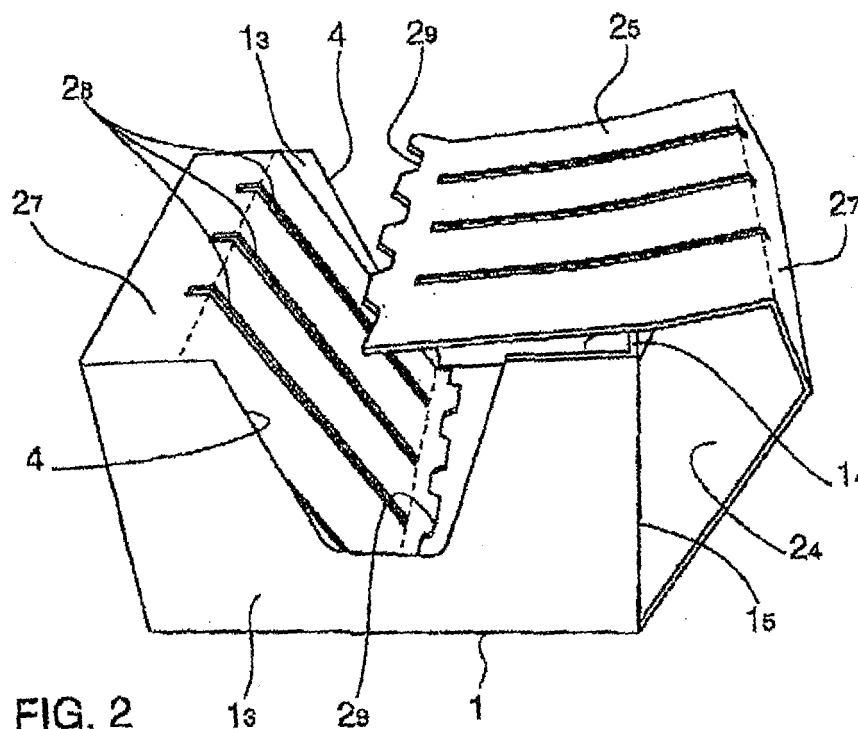


FIG. 2

EP 1 665 960 A1

Description

[0001] L'invention concerne un présentoir destiné à exposer, en station debout, des produits culinaires frais, tels que des portions individuelles de pâtisserie, notamment des tartes.

[0002] L'exposition en position verticale de portions individuelles de produits culinaires, tels que les parts de pâtisserie soulève un problème majeur lié au présentoir d'exposition, notamment à leur encombrement et à leur stockage.

[0003] S'agissant en effet de présentoirs de forme tridimensionnelle, non emboîtables et pouvant être tout au mieux gerbés, leur remisage n'est pas sans soulever de sérieux problèmes d'encombrement.

[0004] L'invention propose donc un présentoir présentant la particularité de pouvoir être livré à plat pour n'être confectionné dans sa forme finale, que sur le lieu d'exposition, ledit présentoir pouvant ensuite reprendre éventuellement sa forme initiale.

[0005] Par ailleurs, il est connu, pour rendre attrayants les produits destinés à la vente, de présenter lesdits produits en station debout et orientés vers le consommateur/acheteur. Ainsi, d'un simple coup d'oeil le consommateur peut appréhender la forme et l'aspect du produit.

[0006] Un inconvénient des produits culinaires, tels que les portions de tarte individuelles, est qu'ils ont un poids et des dimensions tendant à rendre instable leur station debout. Les produits culinaires basculent alors le plus souvent, vers l'avant ou l'arrière du fait de la répartition irrégulière de leur masse sur le présentoir.

[0007] Un but de l'invention est de fournir un présentoir apte à maintenir de manière stable des produits quelques soient leur forme et leur masse.

[0008] Pour cela, le flan de carton selon l'invention, destiné à former un présentoir, présente au niveau des rabats comportant les fentes, ou découpes, dans lesquelles les produits sont glissés, une zone de transition tendant à augmenter l'assise des produits maintenus en station debout. Plus précisément, de tels rabats permettent, après pliage, de ménager une zone de transition de part et d'autre des articles exposés sur le présentoir. Les zones de transition s'étendent dans un plan parallèle au plan contenant l'aire centrale formant le socle du présentoir. La présence de ces zones de transition permet de stabiliser l'ensemble du présentoir muni d'articles tels que des portions individuelles de pâtisseries, de forme triangulaire, qui peuvent être lourdes et épaisses. En effet, une fois replié, le flan de carton a une largeur supérieure au plus grand côté de la forme triangulaire des portions individuelles de pâtisserie.

[0009] L'invention concerne donc un présentoir pour l'exposition de produits culinaires frais, notamment des portions individuelles de pâtisserie, placées de préférence sous emballage étanche, ledit présentoir étant constitué d'un flan de carton découpé et rainuré, comportant une aire centrale pour constituer après assemblage le socle du présentoir, cette aire centrale comportant sur

deux côtés opposés un volet articulé, et sur deux autres côtés opposés orthogonaux un rabat, comportant des découpes formant les sièges d'un râtelier pour recevoir et aligner, en station debout, les portions individuelles, caractérisé en ce que chaque rabat comporte deux parois articulées l'une à l'autre et séparées par une zone de transition, les découpes étant ménagées sur la paroi d'extrémité.

[0010] Selon le mode de réalisation, l'aire centrale du flan de carton est de forme quadrangulaire, par exemple carrée, et comporte, d'une part, sur deux de ses bords opposés un volet, dont chacune des deux extrémités est pourvue d'une aile repliable, d'autre part, sur ses deux autres côtés opposés orthogonaux, un rabat formé de deux parois, articulées l'une à l'autre, les parois les plus extérieures étant pourvues d'ouvertures longilignes, parallèles, et équidistantes, formant, après rabattement à l'intérieur du présentoir, les sièges du râtelier, les extrémités distales de ces deux parois opposées étant de profil complémentaire pour s'imbriquer l'une dans l'autre.

[0011] D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description ci-après et des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 illustre, à titre d'exemple non limitatif, un mode préférentiel de l'invention, portant sur un flan de carton, judicieusement découpé et rainuré, pour former le présentoir selon l'invention,
- la figure 2 est une vue en perspective illustrant le présentoir en cours de pliage,
- la figure 3 montre en perspective le présentoir servant à l'exposition de portions individuelles de pâtisserie.

[0012] Comme visible sur la figure 1, le présentoir, selon l'invention, est réalisé à partir d'un flan de carton découpé et rainuré pour permettre de réaliser, aisément et sans outil, sa mise en conformation sur le lieu même de l'exposition. Ainsi, les présentoirs peuvent être livrés à plat sous un encombrement minimum en accompagnement des produits culinaires et être éventuellement remis à plat après usage en vue de leur stockage dans la perspective d'une réutilisation.

[0013] Le flan de carton est constitué essentiellement d'une aire centrale 1, de forme quadrangulaire, par exemple carrée ou rectangulaire, dont deux des côtés ou bords opposés 1₁, 1₂ sont pourvues de volets 1₃ rabattables. Les deux extrémités de chacun des volets 1₃ sont découpées et rainurées pour former des ailes repliables 1₄, l'articulation se faisant autour des lignes de rainurage 1₅.

[0014] Les deux autres côtés opposés orthogonaux 2₁, 2₂ de l'aire centrale 1 comportent un rabat 2₃ formés de deux parois 2₄, 2₅ articulées l'une à l'autre par deux lignes de rainurage 2₆. Les deux lignes de rainurage 2₆ définissent entre elles une zone de transition 2₇. La paroi la plus extérieure 2₅, ou paroi d'extrémité, comporte des ouvertures 2₈, ou découpes, longilignes parallèles et

équidistantes entre elles. Les découpes s'étendent sur toute la largeur de la paroi d'extrémité 2₅. Par largeur de la paroi d'extrémité, on entend la dimension de ladite paroi s'étendant depuis le rebord d'extrémité jusqu'à la zone de transition 2₇. Avantagusement, les découpes 2₈ débordent sur la zone de transition 2₇, en ce sens qu'elles s'y prolongent, en s'étendant sur une largeur partielle de la zone de transition 2₇. Par largeur de la zone de transition 2₇, on entend la dimension de ladite zone de transition 2₇ s'étendant depuis la ligne de rainurage la séparant de la paroi d'extrémité 2₅ jusqu'à la ligne de rainurage la séparant de la seconde paroi 2₄ du rabat 2₃.

[0015] Les extrémités distales 2₉ des parois d'extrémités 2₅ ont des profils complémentaires pour s'imbriquer l'une dans l'autre, en fin de pliage.

[0016] En l'espèce, ces extrémités distales 2₉ sont crantées, les nervures d'une des deux extrémités correspondant aux rainures de l'autre extrémité.

[0017] Les flans de carton ainsi découpés et rainurés peuvent être livrés à plat sous la forme d'empilages et peuvent être repliés aisément, sur place, par tout opérateur, même non spécialisé pour former les présentoirs selon l'invention.

[0018] Il suffit en effet de relever les volets 1₃ en position verticale par rapport au socle 1, par repliement autour des lignes de rainurage 1₁, puis de replier à angle droit vers l'intérieur les ailes 1₄ par pivotement de 90 degrés autour des lignes de rainurage 1₅.

[0019] On procède ensuite au repliement vers l'intérieur des rabats formés par les parois 2₄, 2₅. Pour cela, on commence par relever les parois intérieures 2₄, en pliant le flan de carton au niveau de la ligne de rainurage 2₁ séparant l'aire centrale 1 de la paroi intérieure 2₄ du rabat. Puis on ramène la paroi extérieure 2₅ du rabat vers le centre de l'aire centrale 1, en pliant le flan de carton d'une part au niveau de la ligne de rainurage 2₆ située entre la zone de transition 2₇ et la paroi intérieure 2₄ du rabat, et d'autre part au niveau de la ligne de rainurage 2₆ située entre la zone de transition 2₇ et la paroi extérieure 2₅ de rabat. On obtient ainsi le présentoir tridimensionnel tel que représenté à la figure 2.

[0020] On observe à ce stade que les volets 1₃ et leurs ailes respectives 1₄ ont été relevées et pliées, et que les rabats 2₄, 2₅ ont été rabattus à l'intérieur du présentoir (nota : le rabat de la partie droite est en cours de pliage).

[0021] En fin de conformation, les parois intérieures s'étendent perpendiculairement au socle 1, tandis que les deux zones de transition s'étendent parallèlement au socle 1. Les parois extérieures 2₅ des rabats occupent une position légèrement inclinée en direction du socle 1, et leurs extrémités distales 2₉ sont imbriquées l'une dans l'autre pour former une jonction continue. Il suffit alors de deux points de colle pour que le présentoir soit maintenu dans sa position tridimensionnelle.

[0022] Dans l'exemple considéré, les portions individuelles sont en forme de secteur et l'angle d'inclinaison des parois extérieures et convergentes 2₅ du flan de carton, après pliage et accouplement, coïncide avec l'angle

de la pointe triangulaire des conditionnements individuels de manière à ce que le bord périphérique 3₁ des conditionnements 3, en forme de lèvres, vienne se loger dans les ouvertures 2₈ formant les sièges du râtelier que constitue ce présentoir. Ainsi, par simple enfillement et coulissement dans ces ouvertures 2₈, les portions individuelles sont maintenues, sans autre artifice, alignées en position debout, tout en restant parfaitement visibles pour le consommateur. En effet, les volets latéraux 1₃ sont avantagusement découpés pour former des échancrures 4 permettant une bonne visibilité des produits exposés à la vente.

[0023] Le présentoir peut être éventuellement décollé, remis à plat et stocké en vue d'une nouvelle utilisation.

[0024] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation ci-dessus décrit, l'essentiel étant que le présentoir soit d'un coût minimum, qu'il puisse être livré à plat et qu'il comporte, en soi, les moyens d'être conformé, sans autre artifice de fixation, sur le lieu d'exposition, y compris par des non spécialistes et qu'il permette enfin une bonne exposition et un bon maintien des produits.

25 Revendications

1. Présentoir pour l'exposition à la vente de produits culinaires frais, notamment de portions individuelles de pâtisserie, ledit présentoir étant constitué d'un flan de carton découpé et rainuré, comportant une aire centrale (1) pour constituer après assemblage le socle du présentoir, cette aire centrale comportant sur deux côtés opposés un volet articulé, et sur deux autres côtés opposés orthogonaux (2₁, 2₂) un rabat (2₃), comportant des découpes (2₈) formant les sièges d'un râtelier pour recevoir et aligner, en station debout, les portions individuelles, **caractérisé en ce que** chaque rabat comporte deux parois (2₅, 2₄) articulées l'une à l'autre et séparées par une zone de transition (2₇), les découpes étant ménagées sur la paroi d'extrémité (2₅).
2. Présentoir selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les découpes s'étendent sur toute la largeur de la paroi d'extrémité et débordent sur la zone de transition.
3. Présentoir selon l'une des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce que** l'angle d'inclinaison des parois d'extrémité, après pliage et accouplement, coïncide avec l'angle de la pointe triangulaire des produits culinaires.
4. Présentoir selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** chaque volet est muni d'une aile repliable (1₄) à l'endroit de deux extrémités opposées, lesdites ailes étant destinées à être repliées à angle droit vers l'intérieur.

5. Présentoir selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** l'aire centrale du flan de carton est de forme quadrangulaire.
6. Présentoir selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** les découpes sont longilignes et parallèles entre elles. 5
7. Présentoir selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** les découpes sont équidistantes. 10
8. Présentoir selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** chaque rabat est muni d'une extrémité distale (2_g), lesdites extrémités distales ayant des profils complémentaires pour s'imbriquer l'une dans l'autre après rabattement vers l'intérieur des parois d'extrémités. 15
9. Présentoir selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** les extrémités distales sont crantées, les nervures d'une extrémité distale correspondant aux rainures de l'autre extrémité distale de manière à s'imbriquer les unes dans les autres en fin de pliage. 20
10. Présentoir selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** les volets comportent des échancrures (4) permettant une meilleure visibilité des produits exposés à la vente. 25

30

35

40

45

50

55

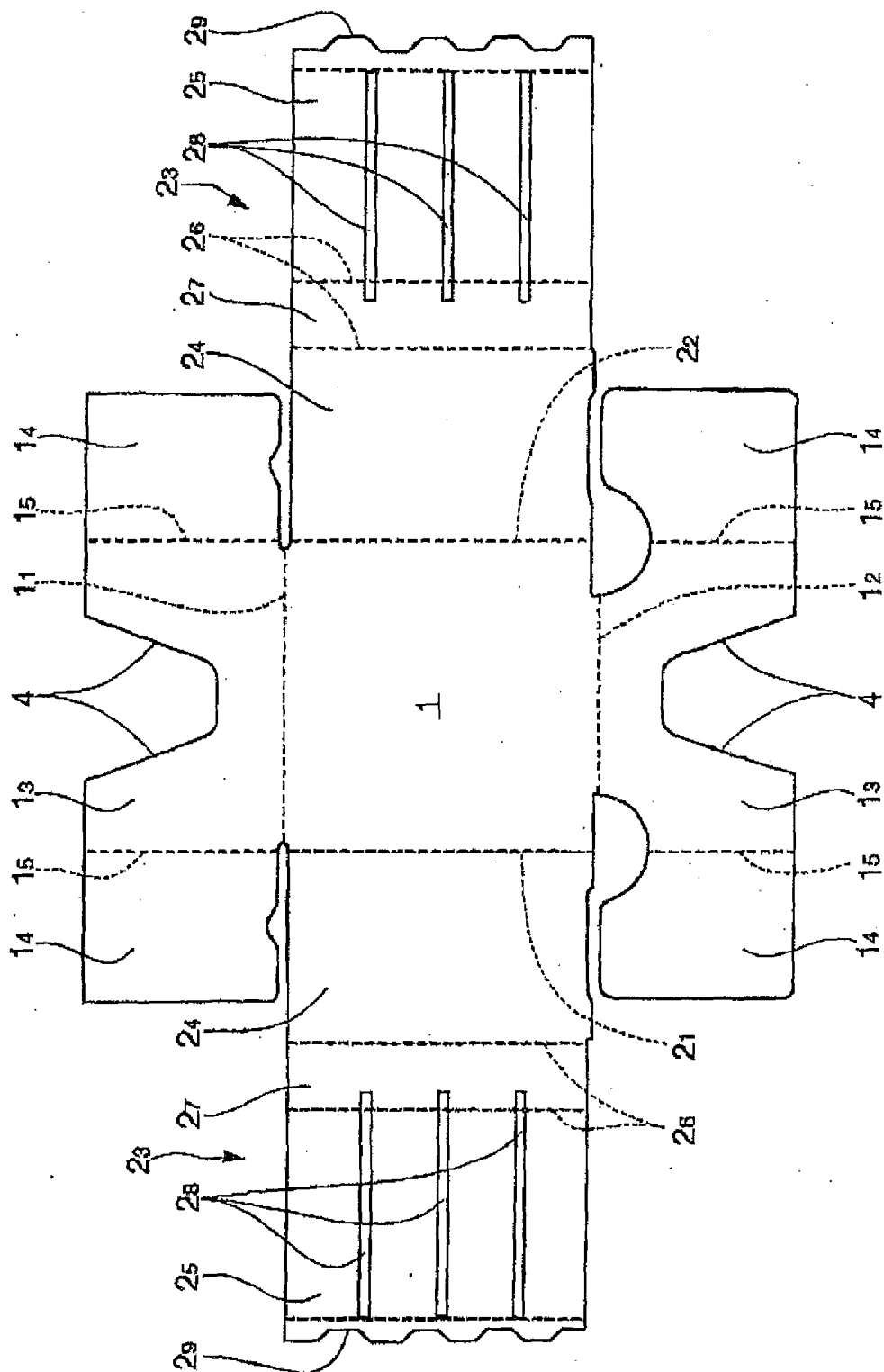
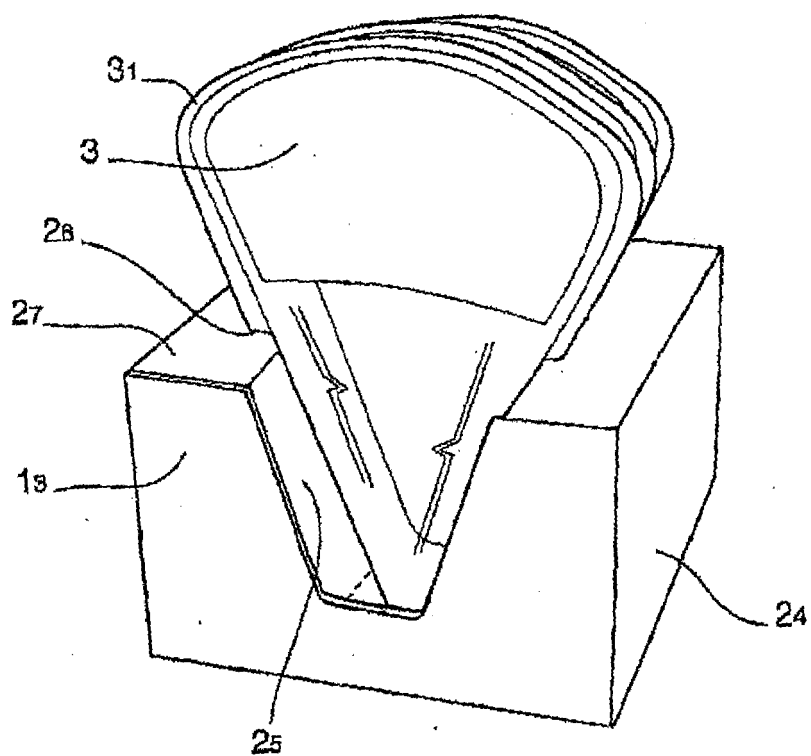
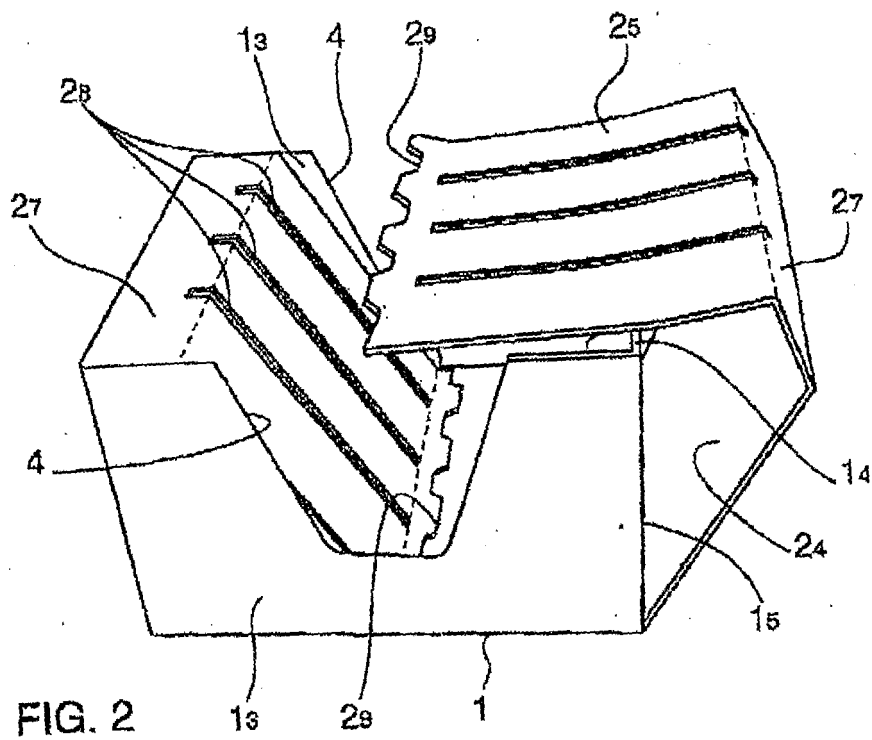


FIG. 1





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 05 30 0972

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 6 152 305 A (GREEN ET AL) 28 novembre 2000 (2000-11-28)	1-7,10	INV. A47F7/00 B65D5/50
Y	* colonne 4, ligne 28 - ligne 37 * * colonne 4, ligne 15 - ligne 18 * * figures 1,2A,2C * -----	8,9	
Y	US 3 334 800 A (HOAGLAND FRANK V. N) 8 août 1967 (1967-08-08) * colonne 2, ligne 60 - colonne 3, ligne 45; figures 1-3 * -----	8,9	
Y	US 3 009 622 A (LEONE SALVATORE J) 21 novembre 1961 (1961-11-21)	1,2,8,9	
X A	* le document en entier * -----	5-7,10 3,4	
Y	DE 20 2004 002558 U1 (L.A. SPORTS GMBH & CO KG) 29 avril 2004 (2004-04-29) * figures 2,3,5 * -----	1,2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	FR 1 438 550 A (SOCIETE VALFOR) 13 mai 1966 (1966-05-13) * le document en entier * -----	1	A47F B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 4 avril 2006	Examineur Nehrdich, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

5
EPO FORM 1503 03-82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 30 0972

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-04-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6152305	A	28-11-2000	US 6367632 B1	09-04-2002
US 3334800	A	08-08-1967	AUCUN	
US 3009622	A	21-11-1961	AUCUN	
DE 202004002558 U1		29-04-2004	AUCUN	
FR 1438550	A	13-05-1966	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82